

Image not found or type unknown



Droit immobilier- caution solidaire

Par **alaindeis**, le **17/05/2009** à **12:24**

Bonjour,
Comment mettre fin à une caution solidaire d'un bail à usage professionnel.
Caution accordée le 11/09/1197, normalement pour la durée d'un bail de 23 mois.
Renouvellement automatique avec le renouvellement du bail?
Je n'ai pas d'informations du bailleur depuis cette date initiale (contrat de bail, montant des loyers, etc...), sauf demande de recouvrement honorées par le locataire.
plus aucune demande ou contact depuis 2006 (dernière demande de recouvrement).
cordialement
A.Déïs